Nations Unies COPUOS/LEGAL/T.775

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

775ème séance Lundi 7 avril 2008, à 10 heures Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 13.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 775^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Pour ce qui est de notre programme de ce matin, nous allons poursuivre et espérons conclure l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour, "La définition et la délimitation de l'espace", et le point 8 b), "Les caractéristiques et l'utilisation des satellites de l'orbite géostationnaire". Nous allons poursuivre l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", et le point 11, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial".

Le groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" tiendra ce matin sa sixième séance.

Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas. Avant de commencer nos travaux, je voudrais rappeler aux différentes délégations que le secrétariat a distribué la semaine dernière une liste provisoire des participants. Il s'agit du document CRP.2. Et à cet égard, je voudrais demander aux délégations de transmettre au secrétariat toute correction éventuelle à cette liste au plus tard à la fin de cette journée.

Définition et délimitation de l'espace (point 8 a) de l'ordre du jour) (*suite*)

PRÉSIDENT Le [interprétation l'anglais]: Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons donc poursuivre et peut-être même suspendre l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour "La définition et la délimitation de l'espace", et nous allons également un petit peu plus tard adopter le rapport du groupe de travail sur ce point. Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste sur ce point. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il y a des observateurs qui souhaitent intervenir? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc suspendre l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace", et nous attendons de pouvoir adopter un petit peu plus tard le rapport du groupe de travail sur ce point. Il en est ainsi décidé.

Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 8 b) de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons à présent poursuivre et, espérons-le, conclure l'examen du point 8 b) de l'ordre du jour, "Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste pour ce qui est de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir sur le point 8 b)? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des observateurs qui souhaitent

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



intervenir? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons par conséquent considérer que ce point est conclu. Nous avons donc terminé l'examen du point 8 b), "Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires".

Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (point 10 de l'ordre du jour) (suite)

PRÉSIDENT [interprétation l'anglais]: Nous allons maintenant passer à l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Encore une fois, il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il des délégations ou des observateurs qui souhaitent intervenir sur ce point de l'ordre du jour, le point 10? Ce n'est pas le cas.

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial (point 11 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous allons donc à présent passer au point 11. Avez-vous des observations à faire sur le point 11, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial"? J'ai un orateur inscrit sur ma liste, il s'agit du représentant des États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, c'est un véritable plaisir que de débattre du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Je voudrais commencer par vous transmettre quelques informations sur l'éducation en matière de droit spatial aux États-Unis. Il y a plusieurs facultés de droit aux États-Unis qui enseignent le droit spatial et plusieurs de ces facultés disposent de programmes spécifiques. Il y a deux programmes aux États-Unis consacrés au droit spatial, le Centre national pour la télédétection et il y a également la Faculté de droit de l'Université du Mississipi. Je pense que ces deux programmes jouent un rôle très important et contribuent à l'industrie de la télédétection et de l'espace car ils se concentrent sur la recherche, l'éducation et les activités de sensibilisation, et portent également sur les aspects juridiques en matière de télédétection, de technologie spatiale et aérienne. Le Centre offre également des cours en matière de droit de la télédétection, de droit aérien et de droit spatial, et publie également un journal sur le droit spatial.

Un nouveau programme aux États-Unis, auprès de l'Université de Nebraska, il s'agit d'un programme de troisième cycle qui combine le droit spatial et le droit de la télécommunication, alors qu'en général on assiste toujours à une combinaison du droit spatial et du droit aérien. Il y a ce programme de troisième cycle et vous avez également un autre programme pour les non juristes et un diplôme traditionnel avec spécialisation dans le droit spatial et le droit de la télécommunication.

Deuxièmement, il y a également des ateliers sur le droit spatial qui sont organisés par des organisations professionnelles y compris l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique, la Société spatiale nationale, la Société astronautique américaine et la Fondation spatiale. En outre, l'Association du Barreau américain accueille un forum deux fois par an qui peut être utilisé dans le cadre de l'université. Il y a également des concours écrits et des concours de procès simulés en matière de droit de l'espace où les étudiants peuvent plaider et simuler des tribunaux internationaux.

Pour ce qui est du renforcement des capacités dans les pays en développement, des fonctionnaires du Gouvernement américain et des professeurs de droit ont pu participer à des ateliers organisés par le Bureau des affaires spatiales et nous estimons que ces efforts et les efforts du Bureau des affaires spatiales contribuent de façon significative au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Nous estimons que le point de l'ordre du jour sur les législations nationales est un exemple qui permet de voir comment le Sous-Comité peut contribuer au renforcement des capacités. Les pays qui disposent de régimes juridiques en matière de droit spatial peuvent présenter aux autres pays des exemples concrets concernant la législation spatiale, ce qui permettra à ces pays de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRÉSIDENT [interprétation l'anglais]: Je remercie le délégué des États-Unis pour cette déclaration au titre du point 11 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Vous avez fait savoir aux différentes délégations quelles étaient les activités qui étaient réalisées dans ce domaine aux États-Unis. Vous avez parlé des centres, des différentes facultés de droit qui existent auprès de l'Université du Nebraska et de l'Université du Mississipi. Vous avez également parlé des activités qui sont réalisées. Vous avez parlé de concours, de procès simulés organisés auprès de différentes universités, et vous avez également indiqué que des experts américains avaient participé aux ateliers organisés par les Nations Unies. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer sur le point 11, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial"? Ce n'est pas le cas. Nous reviendrons sur le point 11 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", cette après-midi.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais maintenant lever la séance afin que le groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" puisse tenir sa sixième séance. Mais avant de ce faire, je voudrais rappeler aux différentes délégations notre programme de travail pour cette après-midi.

Nous reprendrons nos travaux à 15 heures et à 15 heures, nous allons poursuivre l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", et le point "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Nous commencerons également l'examen du point 12, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace". Ce point sera également examiné cette après-midi et c'est la première fois que nous nous pencherons sur un sujet aussi important.

Cette après-midi, il y aura également une présentation technique qui sera réalisée par les États-Unis. Cette présentation est intitulée "Vue d'ensemble sur les législations américaines régissant les activités spatiales".

Le groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" tiendra sa septième séance. Cela dépendra des résultats obtenus ce matin par le groupe et suspendra ses débats en attendant l'adoption du rapport du groupe de travail. Donc, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ce point dans le cadre du groupe de travail cette après-midi également.

Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail prévu pour cette après-midi ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc maintenant inviter M. Vassilios Cassapoglou... Malheureusement le président du groupe de travail M. Vassilios Cassapoglou... ah le voilà, il arrive. J'ai failli dire heureusement il n'est pas encore arrivé. Vous êtes arrivé sous la pluie et je ne sais pas si vous chantiez sous la pluie ou pas mais si ce n'est pas le cas vous allez peut-être commencer à chanter maintenant. Vous êtes arrivé au bon moment. Nous allons donc lever la séance du Sous-Comité et j'invite le président du groupe de travail à nous rejoindre à la tribune pour la sixième séance du groupe de travail. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 27.